

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois mars deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/02/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Charles SAMSON, Hervé VALADAS, Claudine FEVRIER, Bernard DUMONT, Christian GERARD, Liliane SIMONNET, Françoise VOISIN, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ.

ABSENTS EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Bernard MENUDIER, Paul POUSSIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 046 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE JURIDIQUE – AVENANT N°02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la décision 2007 – 001 du bureau retenant la société Ise-AMO comme assistant à maître d'ouvrage pour la partie juridique

Vu la marché signé avec la société Ise-AMO pour l'assistance à maître d'ouvrage pour la partie juridique

Vu la délibération 2008 – 020 approuvant l'avenant n°01

Monsieur le Président rappelle que la mission confiée à Ise-AMO lors la réalisation des travaux de construction de l'Espace Aquatique Communautaire repose sur une simple assistance téléphonique pour assister le maître d'ouvrage.

Monsieur le Président expose qu'il paraît opportun, compte tenu de la durée et de la complexité du chantier, d'obtenir une assistance renforcée de la société Ise-AMO par la réalisation de 16 jours de travail au siège d'Is e-amo et de 20 jours, avec déplacement, pour le suivi du chantier à Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition d'avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°02 dans le cadre du marché d'assistance à maître d'ouvrage juridique pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 04 mars 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

*Accusé réception préfecture***Accusé de réception**

Objet de l'acte:	EAC IseAMO Avenant n°02
Date de création de l'acte:	31/03/2008
Date de réception de l'accusé de réception:	31/03/2008
Numéro de l'acte:	2008-046
Identifiant unique de l'acte:	087-248719361-20080303-2008-046-DE
Date de décision:	03/03/2008
Acte transmis par:	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte:	Délibération
Matière de l'acte:	Commande publique Marchés publics
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture:	31/12/2010